



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.20
11 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 7 de l'ordre du jour
Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat

Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec intérêt des présentations¹ organisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le quatrième rapport d'évaluation et, en particulier, son rapport de synthèse.

2. Le SBSTA a reconnu qu'il était important que le quatrième rapport d'évaluation fasse l'objet d'un examen approfondi de la part des Parties à la Convention et au Protocole de Kyoto afin que le contenu de ce document puisse éclairer le débat au titre de tous les points pertinents inscrits à l'ordre du jour. À cet égard, il a prié le secrétariat, agissant sous la direction de son président, de se tenir prêt à inviter le GIEC, à la demande des Parties, à apporter des éléments à l'appui de l'examen de points particuliers de l'ordre du jour, notamment dans le cadre de séances d'information ciblées sur les volets du quatrième rapport d'évaluation et d'autres rapports de cet organisme intéressant ses travaux.

3. Le SBSTA a prié en outre le secrétariat, agissant sous la direction de son président, d'organiser en 2008 un atelier avec la participation d'experts désignés par le GIEC. Sous réserve de la disponibilité de ressources, cet atelier se tiendrait au cours d'une session de la Conférence des Parties à la Convention. Il aurait pour but de faciliter l'échange d'informations pertinentes et de vues entre les Parties au sujet du contenu du quatrième rapport d'évaluation.

4. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de l'atelier mentionné plus haut au paragraphe 3 pour l'information des Parties.

¹ http://unfccc.int/meetings/cop_13/items/4189.php.

5. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 février 2008 au plus tard, leurs vues sur le quatrième rapport d'évaluation afin que celui-ci les rassemble dans un document de la série MISC.

6. Le SBSTA est convenu d'achever à sa vingt-neuvième session (décembre 2008) l'examen du quatrième rapport d'évaluation au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa treizième session, un projet de décision sur le sujet (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBSTA/2007/L.20/Add.1).
